

Pétitions

[Français]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada réunie en Parlement:

Il est de mon devoir, au nom de Canadiens soussignés, de présenter cette pétition à cette Chambre des communes.

Vu que ces Canadiens de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour transporter leur grain aux taux de transport du Pas du Nid-de-Corbeau pour l'année 1981-1982, ce grain en retour a contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale.

Et vu que les soussignés de cette pétition croient qu'il s'agit d'une contribution équitable de l'économie canadienne, et vu que les fermiers de l'Ouest canadien sont disposés à payer le taux présent pour le transport de leur grain, c'est pourquoi les signataires de cette pétition prient le Parlement canadien de maintenir le taux présentement en vigueur pour le transport du grain.

Et votre pétitionnaire, comme il est de son devoir, ne cessera de vous prier.

[Traduction]

M. le vice-président: Le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) invoque le Règlement.

M. Daudlin: Monsieur le Président, il m'apparaît que toutes les pétitions qui sont présentées par mes amis d'en face commencent par le même préambule exactement. Si vous examiniez les pétitions et constatiez la chose, monsieur le Président, je me demande si vous ne conviendriez pas que nous sommes saisis aujourd'hui non pas d'un certain nombre de pétitions, mais bien d'une seule pétition conforme au Règlement de la Chambre et présentée par de nombreux députés. Je me demande si, pour permettre à la Chambre de traiter cette question promptement et efficacement, la présidence ne pourrait pas inviter les députés d'en face à présenter leurs pétitions en une seule fois, puisqu'il s'agit en fait d'une seule et même pétition, nous permettant ainsi de régler cette question au plus vite.

M. le vice-président: Le député a exposé son point de vue. Le Règlement est très clair. Il précise que les députés ont le droit de présenter des pétitions. Celles-ci sont examinées par le greffier qui voit si elles sont conformes au Règlement quant à la forme, et qui présente un rapport à la Chambre à leur sujet.

Si la présidence se souvient bien, des pétitions formulées de façon identique ont été maintes fois présentées à la Chambre en différentes occasions par des députés. La présidence accorde maintenant la parole au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky).

[Français]

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales, c'est-à-dire celui du Nid-de-Corbeau.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Traduction]

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement après la présentation de cette dernière pétition. Voici une autre preuve que le NPD a recours à une tactique systématique pour nous empêcher de parvenir à l'ordre du jour et d'étudier le projet de loi qui devrait être débattu à la Chambre. C'est en quelque sorte . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le ministre a eu la parole à trois reprises. De l'avis de la présidence, il semble vouloir formuler le même rappel au Règlement. La parole est au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement est qu'il est d'usage à la Chambre de ne pas contester les décisions de la présidence. Un ministre de la Couronne qui siège à la Chambre depuis si longtemps devrait le savoir.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: A l'ordre. La parole est au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller).

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter au nom de 27 citoyens de Coronach, en Saskatchewan, dont un grand nombre sont des agriculteurs qui se préoccupent de leurs moyens de subsistance, une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes. Elle déclare humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.